

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoins**, Bernard BROUZIN, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL (à 20h30), Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET (à 20h20), Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSON, Christelle CALLAREC (à 20h25).

EXCUSÉS / PROCURATIONS : Patrick VIVIEN à Joseph THEBAULT, Michel HALOUX à Jean RONSIN, Chrystel BROUCHON, Ingrid CHRISTOPHE à Régine LEFEUVRE, David PIPLIN à Isabelle ROULLÉ, Philippe BOUCHET à Sylvie POIZAT.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

COMPTE RENDU DU 22 FEVRIER 2016

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2016, rectifié sur trois points. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu.

COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET GENERAL

Monsieur Le Maire rappelle que chaque budget fait l'objet d'un compte administratif dressé par le maire et d'un compte de gestion dressé par le comptable public. Lors de l'approbation du compte administratif 2015, en février, le compte de gestion n'était pas revenu de la trésorerie principale. Ce document fait état :

- d'un excédent d'investissement de 232 362,52 €
- d'un excédent de fonctionnement de 492 885,75 €, inférieur de 99,06 € à l'excédent arrêté au compte administratif. La différence tient à des mandats annulés entre l'approbation de ces deux documents comptables. Le compte administratif concordant au compte de gestion sera resoumis à un vote ultérieur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal l'approuve.

COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT

Le trésorier principal a arrêté le compte de gestion 2015 du budget Assainissement qui fait état :

- d'un excédent d'investissement de 282 378,93 €,
- d'un excédent de fonctionnement de 10 833,85 €, en concordance avec le compte administratif 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal l'approuve

TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur Le Maire rapporte que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 22 février. Le projet de budget 2016 a été examiné par la commission Finances le 7 mars. Il s'inscrit dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. Le Cabinet d'Audit Financier intervenant pour Montfort Communauté a évalué la DGF de la commune à 426 405€, soit une baisse de 12% par rapport à 2015.

Aux taux actuels, les recettes fiscales attendues sont de 1 423 582€, soit une augmentation de 53 623€ par rapport à 2015. La commission finances a préconisé de maintenir les taux de fiscalité pour 2016 et a toutefois sollicité le calcul d'une revalorisation d'un point de majoration. Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux à :

- 17,71 % : pour la Taxe d'Habitation,
- 18,77 % : pour le Foncier Bâti,
- 45,24 % : pour le Foncier Non Bâti.

PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les participations aux organismes de regroupement constituent des dépenses obligatoires à inscrire au budget. Elles concernent :

- Le Syndicat du Bassin Versant du Meu : 4 927,71 €
- L'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande : 30 437 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les participations qui représentent un total de 35 364,71 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

Monsieur Le Maire présente le Budget Prévisionnel 2016 de la Commune :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses = Recettes	Dépenses = Recettes
3 429 054,84€	1 972 608,75€

Des précisions ont été apportées :

- sur les dépenses prévues à certaines lignes budgétaires ; petit matériel, équipement informatique, plantations.
- sur les travaux de réfection des allées du cimetière. Selon la nature du revêtement à choisir, l'estimation varie de 51 000 à 81 000 € pour la partie ancienne. Jean RONSIN précise que ces travaux impactent le budget voirie de l'année, notamment la rénovation des routes. A l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT (2), Hervé BOUSSON, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (22) approuve le Budget Prévisionnel 2016 de la commune.

BUDGET PREVISIONNEL ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur Le Maire présente le Budget Prévisionnel d'Assainissement 2016 :

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses = Recettes	Dépenses = Recettes
125 915,02€	457 333,07€

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Prévisionnel 2016 de l'Assainissement.

REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire GRDF

La commune est desservie en gaz naturel aux termes d'une concession de 30 ans conclue avec Gaz de France. En complément de la redevance perçue pour le passage des réseaux, il est possible d'instaurer une Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public, en cas de travaux sur réseaux. Monsieur Le Maire propose de

l'instaurer au prix de 0,35€ par mètre de canalisation concernée par des travaux de l'année précédente.
A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

SUBVENTIONS 2016

Régine LEFEUVRE, Adjointe à la Vie Associative, expose que les demandes de subventions des associations ont été examinées en Commission « Vie Associative » le 9 mars 2016. Elle explicite les montants proposés par la Commission et précise que les subventions à caractère social et celles liées à la petite enfance sont versées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Au niveau des associations sportives, Sylvie POIZAT sollicite une analyse pour calculer les subventions par licencié et comparer les disciplines sportives. Joseph THEBAULT, Maire, indique que les montants alloués se basent sur des critères pertinents et que cette approche n'est pas celle de toutes les communes voisines. Il souhaite maintenir ce niveau d'aide financière aux associations qui sont très dynamiques. L'étude communautaire « plan sport » indique que 33 % des habitants du territoire font du sport ; taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 28%.

A l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT (2), Hervé BOUSSION, Christelle CALLAREC), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (22), vote les subventions 2016, qui représentent un total de 30 754 €.

APPROBATION DE LA CARTE DES ZONES HUMIDES

Agnès BOUVET, Adjointe à l'Agriculture et au Développement durable » rappelle que l'inventaire des zones humides a été réalisé par le Bureau d'études « DCI environnement » sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin Versant du Meu. Il répond aux objectifs de :

- respecter les dispositions du SDAGE Loire Bretagne qui demande aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides à leurs documents d'urbanisme,
- identifier, délimiter et caractériser les zones humides du territoire afin d'en analyser la répartition et les fonctionnalités.

Cet inventaire a été élaboré avec un groupe de travail constitué en février 2015 composé d'élus, d'agriculteurs et d'agents municipaux connaissant bien le territoire communal. Une cartographie provisoire a été modifiée avec le groupe de travail. Puis, le projet de carte des zones humides a été mis à la disposition du public pendant 4 semaines en novembre. Faisant suite aux 43 observations écrites, le bureau d'études s'est déplacé sur le terrain pour vérifier l'identification et l'emprise des zones humides proposées.

Les zones humides répertoriées couvrent une superficie totale de 354,86 ha (hors plans d'eau et mares) ce qui correspond à 9,1% de la surface du territoire communal.
À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide cet inventaire des zones humides et s'engage à l'intégrer au PLU, en cours de révision,
- Mandate Monsieur le Maire à l'effet de transmettre une copie de la présente délibération à l'IAV (Institut d'Aménagement de la Vilaine), structure porteuse du SAGE Vilaine.

AVIS SUR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Isabelle ROULLÉ, Adjointe « Education Enfance », indique que l'Inspection Académique prévoit d'affecter un emploi d'enseignant à l'école maternelle à la prochaine rentrée. L'avis du Conseil Municipal est sollicité. Monsieur Le Maire propose de se prononcer favorablement sachant qu'il n'y a pas de difficultés matérielles. En effet, une classe modulaire avait été achetée et installée en 2010 dans le même contexte. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'affectation d'un 6^{ème} emploi d'enseignant.

DENOMINATION DE RUE - PONT AUX CHEVRES

Monsieur Le Maire rappelle que les dénominations des voies de la ZAC du Pont aux Chèvres ont été établies en 2012, sur le thème des cours d'eau bretons. Du fait du redécoupage de certains lots, une petite voie supplémentaire a été créée en tranche 2. A l'unanimité, le Conseil Municipal la dénomme « allée de La Claie ».

ESPACES JEUNES : TARIF COMPLEMENTAIRE

Les tarifs et tarifications 2016 ont été adoptés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 novembre 2015. Parmi eux, la tarification des sorties extérieures de l'espace jeunes a été fixée à 10,60 €. Lionel FAUCHEUX, Adjoint « Sports Loisirs Jeunesse », expose que certaines activités nécessitent la location d'équipements complémentaires ; notamment des équipements de protection ou de sécurité. Il ajoute qu'il est pertinent d'imposer à tous les participants d'utiliser les équipements du prestataire. Dans cette hypothèse, il propose, d'ajouter au tarif de la sortie celui du coût de la location des équipements nécessaires à l'activité. Ainsi, l'activité « roller » proposée aux jeunes pendant les vacances de printemps nécessite le port d'équipements de protection, pour un coût de location de 3€.

Monsieur Le Maire propose d'instaurer un tarif complémentaire dès lors qu'il est nécessaire de louer de tels équipements nécessaires à l'activité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- instaure un tarif complémentaire aux sorties dès lors qu'il est nécessaire de louer des équipements et accessoires pour les activités proposées,
- précise que le montant sera celui du tarif du prestataire (3€ par personne pour l'activité roller proposée aux jeunes pendant les vacances de printemps).

Informations

- Election du Conseil municipal junior demain 22/3. Les élèves de CM sont motivés (Joseph THEBAULT)
- Diagnostic jeunesse. L'étude menée par l'UFCV débute. Elle fera intervenir un comité technique et un comité de pilotage (Lionel FAUCHEUX)
- SMICTOM : proposition de visite de l'usine de valorisation organique de Gaël (Jean RONSIN)
- Joseph THEBAULT montre la localisation de la future borne de rechargement des véhicules électriques.

Prochaine séance : lundi 23 Mai 2016 à 20h30

